

Plan d'Occupation des Sols

Approuvé par DCM du 25/09/81
1ère Modification approuvée par DCM de juillet 1987
2ème Modification approuvée par DCM de janvier 1995
1ère Mise à jour approuvée en 1996
2ème Mise à jour approuvée en décembre 2004
1ère Révision simplifiée approuvée par DCM d'octobre 2005

3ème MODIFICATION
Approuvé le 29 mars 2012

1- Documents relatifs à la procédure

Maîtrise d'œuvre de la modification
atelierurbain
23 impasse des Bons Amis,
31200 Toulouse

le grand toulouse
6, rue René Leduc B.P. 35821
31505 Toulouse Cedex 5
www.grandtoulouse.fr

République française

Liberté – Egalité - Fraternité
Département de la Haute Garonne

Mairie de MONDOUZIL
St Martial Nord
☎ 05.61.84.60.16 - Fax : 05.61.84.60.58

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REÇU JLC
le 20 MARS 2012
PRÉFECTURE de la Hte-GARONNE

Nombre de Membres
En exercice : 11
Présents : 9
Absents excusés et représentés : 2

SEANCE DU 5 MARS 2012
N° 2012/03/02

L'an deux mille douze, le cinq mars à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert MEDINA, Maire.

PRESENTS : **Mme Corinne LAFFORGUE –**
MM. Robert MEDINA – Albert LHERMET – Michel LAURENS – Dominique LENFANT – Jean IBOS – Serge VIGNAUX – Didier COSTES – Jean-Claude DAURE

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : Claire de SAINT-MARTIN – Jérôme RIBAUT

OBJET : AVIS DE LA COMMUNE QUANT A LA 3ème MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S.)

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que suite à notre demande, la procédure de 3ème modification du Plan d'Occupation des Sols du Grand Toulouse, commune de Mondouzil, a été lancée en date du 27 décembre 2012.

Le dossier présenté à l'enquête publique avait pour objectif de modifier le règlement de la zone UE dédiée à l'accueil d'industries et d'activités non nuisantes, afin de permettre :

- la diversification des possibilités d'accueil en autorisant les constructions à usage hôtelier ou de restauration,
- la gestion des constructions à usage d'habitat avec l'objectif de limiter les problèmes de cohabitation de fonction entre habitat et activités : interdire les constructions nouvelles à usage d'habitation, permettre l'évolution des constructions existantes,
- la mise à jour de dispositions réglementaires dont la rédaction n'est plus d'actualité.

Ainsi, le règlement du POS a été modifié comme suit : UE1 (types d'occupation et d'utilisation du sol interdits), UE2 (types d'occupation et d'utilisation du sol soumis à condition spéciales), UE3 (accès et voirie), UE4 (desserte par les réseaux), UE5 (superficie minimale des terrains), UE11 (aspect extérieurs des constructions et aménagement de leur abords, UE12 (stationnement) et UE14 (possibilité maximale d'occupation du sols).

Suite à la notification aux personnes Publiques Associées, les observations suivantes ont été émises :

- la Chambre d'Agriculture en date du 5 janvier 2012 qui émet un avis favorable ;
- le Conseil Général de la Haute-Garonne en date du 6 janvier 2012 qui sollicite la mise à jour des emplacements réservés ;

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540730 - 10/10 Fabrègue duo

- le Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées (CRPF) en date du 9 janvier 2012 qui émet un avis favorable ;
- Tisséo en date du 16 janvier 2012 qui n'a pas de remarques particulières à formuler ;
  le Conseil Régional Midi-Pyrénées en date du 6 février 2012 qui n'a pas d'observations à formuler ;

Le projet de modification du POS a fait l'objet d'une enquête publique dirigée par Mr Gérard PECCHIOLI, commissaire enquêteur, du 28 janvier au 28 février 2012 inclus.

Aucune remarque n'a été formulée par le public dans les registres d'enquête déposés en commune et au Grand Toulouse.

A l'issue de l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur, a émis un avis favorable à la 3e modification du POS du Grand Toulouse, Commune de Mondouzil, avec une recommandation :

- de bien prendre en compte dans le projet de diversification de la zone UE du problème de stationnement qui est déjà saturé dans cette zone.

Monsieur le Maire propose donc aux Membres du Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la 3ème modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) du Grand Toulouse, commune de Mondouzil.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine (SDAT), approuvé le 11 décembre 1998 et révisé partiellement le 18 décembre 2000,

Vu le Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé le 12 juin 2001,

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté le 17 mars 2011 suite à l'avis de l'Etat,

Vu le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) du Grand Toulouse - Commune de Mondouzil approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 25 septembre 1981, ayant fait l'objet d'une révision simplifiée approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2007,

Vu l'arrêté du Président du Grand Toulouse en date du 27 décembre 2011 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique du POS du Grand Toulouse, commune de Mondouzil,

Vu le rapport du commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Projets Urbains du 5 février 2012,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 :

D'émettre un avis favorable la 3e modification du Plan d'Occupation des Sols (POS) du Grand Toulouse, commune de Mondouzil, conformément au dossier joint à la présente délibération.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540730 - 10/10 fabrègue duo

Article 2 :

De procéder, en application des dispositions des articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, à l'affichage de la présente délibération au siège de la mairie de Mondouzil durant un mois.

Article 3 :

De préciser que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

Article 4 :

De tenir à la disposition du public la présente délibération, le dossier de POS modifié ainsi que le rapport du commissaire enquêteur au siège du Grand Toulouse situé 6, Place René Leduc – BP 35821 – 31505 Toulouse Cedex 5, Direction de l'Urbanisme Règlementaire, 2ème étage, ces documents étant également consultables à la Mairie de Mondouzil et à la Préfecture de la Haute-Garonne, en application des dispositions de l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme.

Article 5 :

De préciser que la présente délibération sera exécutoire après la transmission du dossier au représentant de l'Etat.

Article 6 :

A l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les Membres présents.

Fait à MONDOUZIL, le 5 mars 2012

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Robert MEDINA

MAIRIE DE MONDOUZIL
H.-G.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. **540730** - 10/10 Fabrègue duc

AVIS
D'ENQUETE PUBLIQUE
MODIFICATION DU
PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DU GRAND TOULOUSE
COMMUNE DE MONDOUZIL

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative à la modification du Plan d'Occupation des Sols du Grand Toulouse, commune de Mondouzil, sera ouverte **du samedi 28 janvier 2012 au mardi 28 février 2012 inclus.**

A cet effet, Monsieur Gérard PECCHIOLI, délégué militaire départemental en retraite, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier relatif à la modification du Plan d'Occupation des Sols ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public à la Mairie de Mondouzil (31850 Mondouzil) et au siège du Grand Toulouse (6 rue René Leduc à Toulouse – métro Marengo).

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

- A la Mairie de Mondouzil : les mercredis, de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 et les samedis de 8h30 à 12h30.
- Au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Mondouzil – 31850 Mondouzil :

*** Samedi 28 janvier 2012, de 8h30 à 12h30,**
*** Samedi 11 février 2012, de 8h30 à 12h30,**
*** Mardi 28 février, de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.**

Il sera également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur Modification du POS du Grand Toulouse, commune de Mondouzil - Mairie de Mondouzil - 31850 Mondouzil.

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées.
Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Mondouzil.
Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Mondouzil.

le grand toulouse
6 rue René Leduc B.P. 35821
31505 Toulouse Cedex 5
www.grandtoulouse.fr

République française

Liberté - Egalité - Fraternité
Département de la Haute Garonne

Mairie de MONDOUZIL
- 31850 -
☎ 05.61.84.60.16 - Fax : 05.61.84.60.58

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Robert MEDINA, maire de Mondouzil, certifie et atteste avoir fait procéder à l'affichage régulier, pour une durée de plus d'un mois, des documents suivants :

◆ L'Arrêté du 27/12/2011 de mise en œuvre de la 3ème Modification du Plan d'Occupation des Sols (POS) du Grand Toulouse, Commune de Mondouzil .
Date d'affichage : du 04/01/2012 au 29/02/2012 inclus, en mairie, à l'accueil.

◆ L'Avis d'Enquête Publique relative à la modification du Plan d'Occupation des Sols du Grand Toulouse, commune de Mondouzil, avec horaires d'accueil en mairie pour la consultation du dossier et du registre d'enquête ainsi que les jours de permanence du Commissaire Enquêteur.
Date d'affichage : du 04/01/2012 au 29/02/2012 inclus, en mairie, à l'accueil ; sur le panneau d'affichage municipal, place de l'Eglise, ainsi que sur les deux entrées permettant l'accès sur la zone d'activité des Landes.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Mondouzil, le 4 janvier 2012

Le Maire,

MAIRIE DE MONDOUZIL H.G.

Robert MEDINA

N° 2 11 . 175

le Grand Toulouse
COMMUNAUTÉ URBAINE

REÇU
le 29 DEC. 2011
PREFECTURE de la Hte-GARONNE

ARRETE

DE MISE EN OEUVRE de la 3ème MODIFICATION du PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) DU GRAND TOULOUSE -
Commune de Mondouzil

.....

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-10 et suivants et R.123-15 et suivants ;

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L.123-1 à L.123-16 et R.123-1 à R.123-23 ;

Vu le Plan d'Occupation des Sols (POS) du Grand Toulouse - Commune de Mondouzil approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 25 septembre 1981, révisé de manière simplifiée par délibération du 26 septembre 2007 ;

Vu la décision en date du 25 novembre 2011 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse, désignant en qualité commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique relative à la modification du Plan d'Occupation des Sols (POS), Monsieur Gérard PECCHIOLI, délégué militaire départemental en retraite ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

Après avoir consulté le Commissaire Enquêteur, afin de déterminer les dates de réception du public ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de 3ème modification du Plan d'Occupation des Sols du Grand Toulouse - Commune de MONDOUZIL, pour une durée de 32 jours consécutifs, à compter **du samedi 28 janvier 2012 jusqu'au mardi 28 février 2012 inclus.**

Communauté urbaine du Grand Toulouse
1, place de la Légion d'Honneur – BP 35821
31505 TOULOUSE cedex 5

ARTICLE 2 : Afin de conduire l'enquête publique visée ci-dessus, le Président du Tribunal Administratif a désigné Monsieur Gérard PECCHIOLI, délégué militaire départemental en retraite en qualité de commissaire enquêteur. :

ARTICLE 3 : Le public sera reçu **du samedi 28 janvier 2012 au mardi 28 février 2012 inclu**. Le dossier du projet de modification, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé, préalablement à l'ouverture de l'enquête publique, par Monsieur le Commissaire Enquêteur, seront mis à sa disposition comme suit :

- Pour le Grand Toulouse : au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse **au 6, Rue René Leduc – BP 35821 – 31505 Toulouse Cedex 5 (Métro ligne A - station Marengo), du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 00,**

- Pour la Ville de Mondouzil, à la mairie, 31850 MONDOUZIL, **les mercredis de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00 et les samedis, de 8 h 30 à 12 h 30.**

- Chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, **à la Mairie de MONDOUZIL, 31850 MONDOUZIL.**

L'avis au public et le dossier d'enquête seront également consultables sur le site internet du Grand Toulouse.

ARTICLE 4 : Le Commissaire Enquêteur recevra le public à la Mairie de MONDOUZIL, lors de ses permanences, 31850 MONDOUZIL, aux jours et heures suivants :

- Le SAMEDI 28 JANVIER 2012, de 8 h 30 à 12 h 30,
- Le SAMEDI 11 FEVRIER 2012, de 8 h 30 à 12 h 30,
- Le MARDI 28 FEVRIER 2012, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00.

ARTICLE 5 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié QUINZE JOURS au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les HUIT PREMIERS JOURS de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département.

Cet avis sera affiché notamment au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, à la Mairie de Mondouzil, et sur tous les emplacements prévus dans la commune pour l'information du public sur le déroulement du présent projet de modification, 15 jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Ces formalités de publicité seront justifiées par un certificat de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine.

L'avis au public sera également consultable sur le site internet du Grand Toulouse.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête publique, avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

ARTICLE 6 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre déposé en Mairie sera clos et signé par Monsieur le Maire ou son représentant, et celui déposé au Grand Toulouse sera clos et signé par Monsieur le Président du

Communauté urbaine du Grand Toulouse
1, place de la Légion d'Honneur – BP 35821
31505 TOULOUSE cedex 5

Grand Toulouse ou son représentant, qui les transmettra, avec les dossiers d'enquête et les documents annexés, à Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Monsieur le Commissaire Enquêteur transmettra le dossier à Monsieur le Président du Grand Toulouse, avec les registres d'enquête, son rapport assorti de ses conclusions motivées.

Dès leur réception, Monsieur le Président du Grand Toulouse adresse une copie du rapport et des conclusions de Monsieur le Commissaire Enquêteur à Monsieur le Président du Tribunal Administratif, à Monsieur le Maire de Mondouzil et à Monsieur le Préfet.

ARTICLE 7 : Le public pourra consulter le rapport et les conclusions au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse situé 6, Place René Leduc – BP 35821 – 31505 Toulouse Cedex 5 Direction de l'Urbanisme Règlementaire, 2ème étage, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h, ainsi qu'à la Mairie de MONDOUZIL, 31850 MONDOUZIL, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site internet du Grand Toulouse ;

ARTICLE 8 : Le projet de modification du POS objet de la présente enquête sera soumis à l'approbation du Conseil de Communauté du Grand Toulouse.

ARTICLE 9 : Monsieur le Commissaire Enquêteur et Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

ARTICLE 10 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne,

Monsieur le Maire de MONDOUZIL.

Fait à Toulouse, le 27 DEC. 2011

LE PRESIDENT,
Pour le Président,
Le Vice-Président,
Président de la Commission
Urbanisme et Projets Urbains,

Daniel BENYAHIA

Le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse **(CUGT)**
Atteste exécutoire le présent acte
- Reçu à la Préfecture le 29/12/11
- Publié par affichage : 04/01/12
- au siège de la CUGT le 03/01/12
- en mairie le 04/01/12
- Notifié dans la presse : La Dépêche du 10/01/12 et du 01/02/12
La Gazette du 09/01/12 et 30/01/12
Certifié exécutoire le
04 Janvier 2012

Le Président,
P/Le Président,
Le Vice-Président
Président de la Commission
Urbanisme et Projets Urbains

Daniel BENYAHIA

Communauté urbaine du Grand Toulouse
1, place de la Légion d'Honneur – BP 35821
31505 TOULOUSE cedex 5

le grand Toulouse
communauté urbaine

D.G.D.U.D
Réglementation Urbaine
6, rue René Leduc
BP 35 821
31 505 TOULOUSE cedex 5

www.grandtoulouse.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Daniel Benyahia, Vice-Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, certifie et atteste avoir fait procéder à l'affichage régulier, pour une durée de plus d'un mois, des documents suivants :

- L'arrêté de mise à enquête publique concernant la 3ème modification du Plan d'Occupation des Sols (POS) du Grand Toulouse, commune de Mondouzil

Date d'affichage: du 4 janvier 2012 au 29 février 2012, au siège du Grand Toulouse.

- L'avis d'enquête publique concernant la 3ème modification du POS du Grand Toulouse, commune de Mondouzil,

Date d'affichage: du 4 janvier 2012 au 29 février 2012, au siège du Grand Toulouse.

En outre, un avis dans la presse a été inséré dans des journaux diffusés dans le Département à savoir :

- LA DEPECHE DU MIDI du 10 janvier 2012 et du 1er février 2012,
- LA GAZETTE DU MIDI du 9 janvier 2012 et du 30 janvier 2012.

Et un avis a été publié sur le site internet du Grand Toulouse rubrique Plan Local d'Urbanisme dès le 10 janvier 2012

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Toulouse, le 24 JAN. 2012

Le Vice-Président,

Daniel Benyahia

sur le département.
Consulter les avis d'appels publics à la concurrence sur :
www.ladepeche-legales.com
Tél . 05.62.11.37.37
Fax . 05.67.80.64.23
Mail service.legales@ladepeche.fr

VIE DES SOCIÉTÉS

Création

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 03 Janvier 2012, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : HR14
Capital : 40.000 euros
Siège : 2 bis, rue de la Gleisette 31190 GREPIAC
Objet : - Le conseil spécialisé dans le management des entreprises et de leurs ressources humaines ainsi que dans l'accompagnement et la mise en œuvre des actions associées,
- Le recrutement par annonce et par approche directe pour le compte de ses clients,
- L'établissement de bilans de compétences,
- La formation dans tous les domaines du management des Ressources Humaines,
- Dans le cadre de ses actions de conseil, le développement et la mise à disposition, par vente ou location, de solutions informatiques de gestion Ressources Humaines,
- La vente d'espaces d'annonces de recrutement sur internet et toute activité relative à la promotion de ses activités de recrutement et de diffusion d'offres d'emploi.
- L'organisation d'événements relatifs au développement de ses activités de conseil,
Durée : 99 années
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Les associés de catégorie A, disposent d'un droit de vote double.
Clause d'agrément : Toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés de catégorie A.
Président : Monsieur Renaud FORTIN demeurant 2, rue de la Gleisette 31190 GREPIAC.
Immatriculation : au RCS de TOULOUSE
Pour avis, Le Président

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à TOULOUSE, du **4 janvier 2012**, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination sociale: SC RESIDENCE LES AILES D'ICARE.

Forme juridique: Société Civile Immobilière de construction-vente.

Objet social: La société a pour objet:
- L'acquisition d'une charge foncière dénommée ilôt E, dépendant de la ZAC Saint-Exupéry Montaudran, à TOULOUSE;
- La construction sur ces terrains et tous terrains sis sur la même commune ou toute commune avoisinante, d'un ensemble immobilier;
- La vente en totalité ou par lots des immeubles construits;
- Accessoirement, la location d'immeubles ou fractions d'immeubles;
- Et, généralement, toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, pourvu qu'elles ne modifient en rien le caractère civil de la société.

Siège social: 59, allées Jean-Jaurès, 31000 TOULOUSE.

Durée: 30 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social: Le capital social est de 1.000 €, divisé en 100 parts sociales de 10 € chacune, entièrement libérées.

Associés:
- La SARL KAUFMAN & BROAD MIDI-PYRENEES, Société à responsabilité limitée au capital de 2.858.910 €, dont le siège social est situé 59, allées Jean-Jaurès, 31000 TOULOUSE, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le n° B 320 955 362, représentée par Monsieur Jacques RUBIO, co-gérant;
- La SA MIDI FONCIERE, société anonyme au capital de 29.655.050 €, dont le siège social est situé 48, allée Forain-François-Verdier, 31000 TOULOUSE, immatriculée au RCS de TOULOUSE, sous le n° B 487 675 159, représentée par son directeur général, Monsieur Pierre CABROL.

Gérance: La SARL KAUFMAN & BROAD MIDI-PYRENEES, susnommée, représentée par son co-gérant, Monsieur Jacques RUBIO.

Immatriculation: La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE.

Pour avis,

La gérance, signé.

LEVADE ARCHITECTES
Capital : 5 000 €
Siège social : 9 rue Saint Antoine du T, 31000 TOULOUSE
Objet : Tant en France qu'à l'étranger, l'exercice de la profession d'Architecte et d'Urbaniste, en particulier la fonction de maître d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Toulouse.
Cogérants : M. Jérémy RINALDI, 3 rue Tolosane, 31000 TOULOUSE et M. Rémi LEVADE, 80 allées Jean Jaurès Bâtiment A Appartement 504, 31000 TOULOUSE, nommés cogérants de la société pour une durée indéterminée.
Pour avis, la Cogérance.

Modification

TRANSFERT DE SIEGE

AER
SARL au capital de 7 622,45 €
siège social : 34 avenue de la Casse
31830 PLAISANCE DU TOUCH
RCS TOULOUSE 391 888 278

Aux termes d'un PV d'AGE en date du 20/12/2011, les associés ont décidé de transférer le siège social au 23 rue Aristide Bergès 31270 CUGNAUX à compter du 01/01/2012. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis, le gérant.

ADDITIF

CEFIP Consultant Sarl
capital social 8.000 €
78, Allée Jean Jaurès – Le Pré Catelan bât.F
31000 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 533 480 992

Suivant délibération de l'AGE en date du 1er décembre 2011, l'associé unique a décidé d'adjoindre une activité à l'objet social de la société à compter du 05 décembre 2011 et de modifier en conséquence les articles 2 et 2.B des statuts.
Corrélativement, les avis publiés les 12/07/2011 et 08/12/2011 sont modifiés comme suit,
Art.2 – Ancienne mention : « La société a pour objet, en France et à l'étranger : le courtage en crédits bancaires, l'intermédiation en financements et levées de fonds hors secteur bancaire ainsi que le conseil en organisation et stratégie patrimoniale. La création, ou l'acquisition, et l'exploitation de fonds ou établissements connexes ou de même nature, et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement . »
Nouvelle mention : « L'objet social est en France et à l'Etranger, le courtage en crédits bancaires, l'intermédiation en financements et levées de fonds hors secteur bancaire, le conseil en organisation et stratégie patrimoniale, la transaction sur immeuble et fonds de commerce. La création, ou l'acquisition, et l'exploitation de fonds ou établissements connexes ou de même nature, et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement . »
Art.3 B – Ancienne mention : « CEFIP FINANCEMENT sera le nom commercial pour l'activité de courtage en crédits et l'intermédiation en financements et levées de fonds hors secteur bancaire. CEFIP CONSULTANT sera le nom commercial pour l'activité de conseil en organisation et stratégie patrimoniale. »
Nouvelle mention : « CEFIP FINANCEMENT sera le nom commercial pour l'activité de courtage en crédits et l'intermédiation en financements et levées de fonds hors secteur bancaire. CEFIP CONSULTANT sera le nom commercial pour l'activité de conseil en organisation et stratégie patrimoniale. CEFIP IMMOBILIER sera le nom commercial pour l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce. »
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Toulouse.
Pour avis, le Gérant

MODIFICATION

S.E.M. ALTIGONE, société d'Economie mixte locale au capital de 40.000 €.

Siège social: Hôtel de Ville, 46, avenue de Gameville, 31650 SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE, RCS TOULOUSE B 383 605 615 (91 B 2062).

Aux termes d'une délibération du Conseil d'administration de la société en date du **5 décembre 2011,** les administrateurs ont pris acte de la démission de la SA MDB, représentée par Monsieur Marc DEL BORRELLO, de sa fonction d'administrateur.

Pour avis.

au capital de 1.000 €
Siège social : 9, avenue Lucien-Servanty
31700 BLAGNAC
510 305 683 RCS TOULOUSE

Au terme de l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du **13 décembre 2011:**

- il a été décidé de nommer Monsieur Bertrand SERRANO, domicilié Hélios 5, BAL 512, 116, route d'Espagne, 31000 TOULOUSE, aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire, et ce, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le **30 juin 2017,**

- il a été décidé de nommer Monsieur Vincent BONJOUR, domicilié 16, rue Périole, 31500 TOULOUSE, aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant, et ce pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017.

Pour avis

MODIFICATION

F.R.N
SARL au capital de 26 678,57€
siège social 31 rue Gustave Charpentier 31100 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 342 583 606

Aux termes d'un procès verbal de l'AGE du 8 décembre 2011, il a été décidé de la modification de l'article trois des statuts. La société a pour objet l'activité de presse, détaillant de la Française des Jeux, point de vente PMU, et bar, avec agrément des associés. L'inscription modificative sera effectuée au Greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE. La gérante

Dissolution

DISSOLUTION

ALIF SECURITE
EURL en liquidation
au capital de 100 €
Siège social: 18, place des Pradettes
31100 TOULOUSE
RCS 531 222 297

Suivant délibération de l'AG en date du **22 décembre 2011,** l'associé unique a décidé la dissolution de la société.

Monsieur Boucif ELAFIFI, demeurant 18, place des Pradettes, 31100 TOULOUSE, a été nommé liquidateur.

Siège de la liquidation: 18, place des Pradettes, 31100 TOULOUSE.

Fusion

AVIS

MTS SUD OUEST .
SARL au capital de 100.000€
Siège social: Parc d'activité Bois-Vert
4, avenue du Sandrune
31120 PORTET-SUR-GARONNE
RCS TOULOUSE 519 399 240

Suivant délibération du **24 décembre 2011,** l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société MAGHREB TRANSPORT SERVICES, SAS au capital de 700.000€ ayant son siège social à PARIS (75007), 55, rue de l'Université, 2, rue de Villersexel, RCS Paris 401 307 236, a approuvé le projet de fusion établi le **3 novembre 2011** avec la SARL MTS SUD OUEST, société absorbée, les apports effectués et leur évaluation.

La SAS MAGHREB TRANSPORT SERVICES, absorbante, étant propriétaire de la totalité des parts sociales émises par la SARL MTS SUD OUEST, absorbée, depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion aux G.T.C. de Paris et de Toulouse, la SARL MTS SUD OUEST, absorbée, a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

Divers

AVIS

La CEGI désormais dénommée COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS, 128, rue La Boétie, à PARIS VIIIe, RCS PARIS n° 382 506 079, fait savoir qua la garantie dont bénéficiait Madame Fanny PUIGDEVALL, sises 38, rue Castelbajac, 31330 GRENADE - Nouvelle adresse: 290, rue des Moulins, 82170 GRISOLLES, RCS n° 513 138 289, accordée pour les opérations de transactions sur immeubles et fonds de commerce, visée par la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et ses textes subséquents, cessera trois jours francs après la publication du présent avis. Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la CEGI désormais dénommée COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS dans les trois mois de cette insertion.

Le Tournal, 81580 SOUAL

CONVOCATION AUX ASSEMBLEES ORDINAIRES DE SECTION

Madame, Monsieur, cher(e) adhérent(e), j'ai l'honneur de vous inviter à l'une des assemblées ordinaires de section qui se tiendront aux dates et lieux ci-dessous : **mercredi 1er février 2012, à 10 h,** Chambre d'agriculture, Espace Pégot, 31800 SAINT-GAUDENS; **mercredi 1er février 2012, à 14 h 30,** Salle Laveran (mairie), 31390 CARBONNE et qui délibéreront sur l'ordre du jour suivant :
Lecture des comptes, des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, discussions et élection des délégués à l'assemblée ordinaire pléinière.
Les délégués élus lors de ces assemblées ordinaires de section représenteront la section à l'assemblée générale ordinaire plénière qui se tiendra **le mercredi 28 mars 2012, à 9 h 30,** salle de réunion du Tournal, 81580 SOUAL qui délibéra sur l'ordre du jour ci-après :
- Lecture du rapport du conseil d'administration, des commissaires aux comptes, du rapport d'activité,
- Présentation du bilan et du compte de résultat au **30 septembre 2011,**
- Discussion des rapports et des comptes,
- Approbation, s'il y a lieu, des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, du bilan et du compte de résultat,
- Affectation des résultats de l'exercice 2010-2011,
- Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes,
- Election des administrateurs,
- Fixation de l'allocation globale d'indemnité compensatrice du temps passé pour les administrateurs,
- Modification du règlement intérieur.
Les comptes annuels, le rapport aux associés, le texte des résolutions proposées, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels sont tenus à la disposition des associés coopérateurs et pourront être consultés au siège de la coopérative au Tournal, 81580 SOUAL.
Les adhérents qui désirent se présenter au poste d'administrateur sont priés de faire connaître leur candidature par lettre recommandée adressée à Monsieur le président de COOPELSO, Le Tournal, 81580 SOUAL, dix jours avant la première assemblée ordinaire de section.

Le président : René GARRIGUES.

SUCCESSIONS

SUCCESSION

L'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées, DRFIP Service du Domaine Pôle GPP Cité Administrative Bât C 31074 Toulouse Cedex, curateur de la succession de Mme Marie COUTENS veuve NAVARRE décédée le 06/03/09 a déposé le compte de reddition au TGI de Toulouse le 05/01/2012 Réf 2830

SUCCESSION

L'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées, DRFIP Service du Domaine Pôle GPP Cité Administrative Bât C 31074 Toulouse CEDEX, curateur de la succession de Mme LOUBIERE Jeanne divorcée GUERIN, décédée le 03/10/07 à Toulouse a établi l'inventaire Réf 2818

AVIS PUBLICS

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2011, une enquête publique est ouverte, **du 9 janvier 2012 au 10 février 2012 inclus,** sur le plan de prévention des risques naturels prévisibles liés aux inondations, aux crues torrentielles et aux mouvements de terrain pour la commune de MILHAS, en vue de son approbation.

Les pièces présentées à l'appui dudit projet et comprenant notamment :
- La note de présentation;
- Le règlement;
- La cartographie de zonage réglementaire;
auxquelles sont joints les avis prévus à l'article R 562-7 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles.
Elles resteront déposées dans la mairie de MILHAS, pendant 33 jours entiers et consécutifs et jours fériés exceptés.
Les observations éventuelles pourront être consignées sur les registres spécialement ouverts à cet effet et déposés dans la mairie de MILHAS.
Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, et pendant la même période, à la mairie de MILHAS, au commissaire enquêteur désigné à cet effet.
D'autre part, Monsieur René RODIER, commissaire enquêteur désigné à cet effet, se tiendra à la disposition des intéressés qui désireraient lui faire part directement de leurs observations à la mairie de MILHAS : **le mardi 10 janvier 2012, de 14 heures à 16 heures; le jeudi 2 février 2012, de 10 heures à 12 heures; le vendredi 10 février 2012, de 10 heures à 12 heures.**
Le présent avis sera inséré à deux reprises dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.
Le même avis sera publié par voie d'affiches et par tous autres procédés en usage dans la commune de MILHAS, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête.
A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur donnera son avis et ce **avant le 10 mars 2012.**
Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au président du tribunal administratif et à la commune de MILHAS pour y être tenue à la disposition du public pendant un an.
Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport, des conclusions du commissaire enquêteur ou de tout autre information relative à ce plan de prévention des risques naturels auprès de la sous-préfecture de SAINT-GAUDENS.
Le préfet de la Haute-Garonne représente l'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation du Plan de prévention des risques liés aux inondations, aux crues torrentielles et aux mouvements de terrain pour la commune de MILHAS.

Le chef du service risques et gestion de crise : Pascal SAUVAGNAC.

COMMUNE DE GARIDECH

ENQUETE PUBLIQUE

Arrêté de mise à l'enquête publique n° 44/2011 abroge et remplace n° 40/2011

ARTICLE PREMIER - Il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan local d'urbanisme de la commune de GARIDECH du **2 février 2012 à 9 heures au 5 mars 2012 à 18 heures.**

ART.2 - Monsieur Michel MARBEHAN, ingénieur génie civil en retraite, désigné par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif assumera les fonctions de commissaire enquêteur.

ture de la mairie, le **lundi de 8 heures à 12 heure set de 14 heures à 18 heures, les mardi, mercredi, jeudi de 8 heures à 12 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures.**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête publique ou les adresser par écrit sous plis cachetés à Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de GARIDECH, lequel les annexera au registre d'enquête par écrit à la Mairie de GARIDECH.

ART. 4 - Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de GARIDECH, le **mercredi 8 février 2012 de 9 heures à 12 heures; le vendredi 2 mars 2012 de 15 heures à 18 heures; le lundi 5 mars 2012 de 15 heures à 18 heures,** afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

ART. 5 - A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par Monsieur le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de GARIDECH le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

ART. 6 - Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet de la Haute-Garonne et au Président du Tribunal administratif. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

ART. 7 - Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de GARIDECH.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Fait à GARIDECH, le **14 décembre 2011**

Christian CIERCOLES, maire de GARIDECH.

Consultez tous les marchés publics sur le site de :
LADEPECHE.fr
rubrique :
Annonces légales

Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification du Plan d'Occupation des Sols du Grand TOULOUSE
commune de MONDOUZIL

Monsieur le président du Grand TOULOUSE informe qu'une enquête publique relative à la modification du Plan d'Occupation des Sols du Grand TOULOUSE, commune de MONDOUZIL, sera ouverte **du samedi 28 janvier 2012 au mardi 28 février 2012 inclus.**

A cet effet, Monsieur Gérard PECCHIOLI, délégué militaire départemental en retraite, a été désigné par le président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier relatif à la modification du Plan d'Occupation des Sols ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public à la mairie de MONDOUZIL (31850 MONDOUZIL) et au siège du Grand TOULOUSE (6, rue René-Leduc à TOULOUSE - métro Marengo).

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre:
- à la mairie de MONDOUZIL: **les mercredis de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures** et les samedis de 8 h 30 à 12 h30;
- au siège du Grand TOULOUSE: **du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures.**

Il sera également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, modification du POS du Grand TOULOUSE, commune de MONDOUZIL, mairie de MONDOUZIL, 31850 MONDOUZIL.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le président du Grand TOULOUSE son rapport d'enquête et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également transmise à Monsieur le maire de MONDOUZIL.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public du Grand TOULOUSE et à la mairie de MONDOUZIL.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie de MONDOUZIL (31850): **samedi 28 janvier 2012 de 8 h 30 à 12 h 30; samedi 11 février 2012 de 8 h 30 à 12 h 30 et mardi 28 février 2012 de 8 h 30 à 12 h30 et de 14 heures à 17 heures.**

Il sera également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, modification du POS du Grand TOULOUSE, commune de MONDOUZIL, mairie de MONDOUZIL, 31850 MONDOUZIL.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le président du Grand TOULOUSE son rapport d'enquête et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également transmise à Monsieur le maire de MONDOUZIL.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand TOULOUSE et à la mairie de MONDOUZIL.

Toutes les annonces légales de votre département sur http://al.forumeco.com

Haute-Garonne

IGE+XAO

Société Anonyme
au capital de 6.089.930 euros
Immeuble "Le Pythagore"
25-27 boulevard Victor Hugo
31 770 COLOMIERS
338 514 987 RCS Toulouse

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le 31 janvier 2012 à 15 heures, au 25 boulevard Victor Hugo, 31770 Colomiers, à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et ses rapports annexés et présentation par le Conseil d'Administration des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 juillet 2011 ;

- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce ;

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2011 ;

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 juillet 2011 ;

- Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de Commerce ;

- Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts ;

- Quitus aux Administrateurs ;

- Affectation des résultats ;

- Autorisation d'achat et de vente de ses propres actions par la Société conformément à l'article L.225-209 du Code de Commerce ;

- Remplacement des co-Commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;

- Fixation du montant des jetons de présence.

II. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Autorisation de réduction de capital par annulation d'actions propres détenues par la Société ;

- Augmentation de capital réservée aux salariés dans les conditions prévues à l'article L 3332-18 du Code de Travail.

III. DE LA COMPETENCE DES DEUX ASSEMBLEES

- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à l'Assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire, son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée, les actionnaires doivent justifier de leur qualité par la remise d'une attestation de participation dans les trois jours au moins avant la date de réunion de ladite Assemblée.

Les actionnaires peuvent obtenir un formulaire de vote par correspondance ou de pouvoir sur demande adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à la Société IGE+XAO, au plus tard six jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les formulaires de vote dûment remplis devront parvenir à la Société, au plus tard trois jours avant la date de l'Assemblée.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'Administration et auxquelles il sera répondu lors de l'Assemblée dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société et qui pourront être envoyées à l'adresse suivante podeon@ige-xao.com au plus tard le quatrième jour ouvré précédent l'Assemblée.

53149 Le Conseil d'Administration

LA GAZETTE DU MIDI
CHAQUE SEMAINE,
TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR
DE L'ECONOMIE RÉGIONALE

DISSOLUTION DE SOCIETE
CLOTURE DE LIQUIDATION

COTE A COTE

SARL au capital de 5.000 €
25 rue Léon Gambetta
31000 TOULOUSE.
RCS 514 313 360

Aux termes de l'AGE du 12/12/2011, les associés ont décidé d'approuver les comptes de clôture de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'ont déchargé de son mandat, à compter du 12/12/2011 et constaté la clôture de liquidation

La société sera radiée au RCS de Toulouse

53040

SBA AUTO 31

EURL au capital de 2.000 €
Siège social : 7 avenue Paul Séjourné,
31000 TOULOUSE
523 253 565 RCS TOULOUSE

L'AGE du 26/12/2011 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 26/12/2011, nommé en qualité de liquidateur M. FILALI BACHIR, demeurant 7 avenue Paul Séjourné, 31000 TOULOUSE, et fixé le siège de liquidation au siège. Modification au RCS de TOULOUSE

53049

INFORVISION

EURL capital de 7.622,45 €
4 rue Ville d'Avray 31000 TOULOUSE
RCS B 403 275 423

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire 26/12/2011, les associés ont décidé : - la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2011 et sa mise en liquidation amiable . - de nommer en qualité de liquidateur MR HENRI ESPIE demeurant 4 rue Ville d'Avray 31000 TOULOUSE. Le siège de liquidation est fixé 4 rue Ville d'Avray 31000 TOULOUSE. Mention sera faite au RCS de Toulouse

53071

NELLRON

SARL au capital de 10 euros
Siège social :
2bis, rue du 11 Novembre
31140 Saint Alban
451 030 084 RCS Toulouse

L'AGE du 26/12/2011 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de Liquidateur M. Narouta Alexeï, demeurant 2bis, rue du 11 Novembre, 31140 Saint Alban, et fixé le siège de liquidation au siège social.

Modification au RCS de Toulouse

53088

Le 31/12/2011, les associés de la société EARL d'ENDOUMINES, société civile d'exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 10.000 €, ayant son siège social fixé à Endoumines 31350 ESCANECRABE immatriculée au RCS de Toulouse n° 507 942 381 ont décidé de sa dissolution anticipée au 31/12/2011 minuit.

Liquidateur : Elodie Wurtz demeurant à Endoumines 31350 ESCANECRABE

Toute correspondance ainsi que les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés au siège de la liquidation fixé au siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Toulouse.

53118

SARL B ET S SANITHERM

SARL au capital de 8.000 euros
Siège social : 22, chemin des Couffignades 31840 SEILH
RCS TOULOUSE 505 389 072

Avis de liquidation anticipée

Selon les termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 19 décembre 2011, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation en date du 30 novembre 2011, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, ont décidé de la répartition du produit de liquidation, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation avec un boni de 23.067 €.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de TOULOUSE.

53176 Pour avis, le liquidateur.

ART ET ACIER

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.500 Euros
Siège social : 9 avenue de Gascogne
Parc d'activités de l'espèche
31470 FONTENILLES
493 261 937 R.C.S. Toulouse
2006 B 03613

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2011, il résulte que :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Monsieur GROSELLIER Vincent demeurant 12 rue des Cerisiers 31270 FROUZINS, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 12 rue des Cerisiers 31270 FROUZINS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Toulouse.

Mention sera faite au RCS de Toulouse

53127

SARL EURO CONSULTING

SARL au capital de 7.800 euros
Siège social : 68, chemin de la Plaine
31790 SAINT JORY
RCS TOULOUSE B 434 175 840

Avis de dissolution anticipée

Selon les termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 19 décembre 2011 statuant conformément à leurs statuts et en application de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, les associés ont décidé de la dissolution anticipé de leur société à compter du 31 décembre 2011.

Monsieur Christian ARGENTIN demeurant 19, chemin de la Plaine 31790 SAINT JORY, actuel gérant, a été nommé en qualité de liquidateur de la société dissoute.

La correspondance doit être adressée et tous les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au 19, chemin de la Plaine 31790 SAINT JORY.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation seront effectués auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE.

53175 Pour avis, le liquidateur.

abonnement.gazm
@forumeco.com

LP INVEST

Société civile immobilière
au capital de 1.524,49 euros
Siège social : 25, rue Bayard
31000 TOULOUSE
434 532 933 RCS TOULOUSE

Suivant décision collective des associés en date du 29 décembre 2010, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;

- donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30 novembre 2010.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE. Mention sera faite au RCS : TOULOUSE.

52662 Pour Avis

AXIALIS

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 1.000 euros
Siège social et de liquidation :
19, rue Jean Mermoz
31000 TOULOUSE
497 551 754 RCS TOULOUSE

Aux termes du procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire du 15 décembre 2010, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur, Monsieur Lucien PONSOT et déchargé ce dernier de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter de ce jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE.

52900 LE LIQUIDATEUR

SCI DU 103 AVENUE JEAN CHAUBET

au capital de 152,45 €
Siège Social : 149, chemin de Tucaut
31100 Toulouse
RCS Toulouse B 383 892 726

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision extraordinaire des associés en date du 1er décembre 2011, il a été décidé la dissolution anticipée de la société sus désignée à effet du même jour.

M. Jean Paul GAUTIER, demeurant 149, chemin de Tucaut 31100 Toulouse a été nommé aux fonctions de liquidateur de la société pour une durée indéterminée.

Le siège de la liquidation a été fixé au domicile du liquidateur

Le dépôt des actes sera effectué au greffe du RCS Toulouse.

53121 Pour avis

RECTIFICATIF à l'annonce n° 52838. Il fallait lire : dénomination : ASIKEY VISION

53167

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

Jugement en date du 30 Décembre 2011 arrêtant le plan de redressement par voie de continuation de **Madame Julie FLAUX, infirmière 5 rue Richard Wagner 31600 MURET**

- commissaire à l'exécution du plan : Me Jocelyne DUTOT 54 rue pargaminières 31685 TOULOUSE

53168 Le Greffier

Jugement en date du 30 Décembre 2011 arrêtant le plan de redressement par voie de continuation de **CLUB HIPPIQUE DE PECH DAVID, enseignement de l'équitation Chemin des Canalets 31400 TOULOUSE**

- commissaire à l'exécution du plan : Me Jocelyne DUTOT 54 rue pargaminières 31685 TOULOUSE

53169 Le Greffier

Jugement en date du 30 Décembre 2011 - liquidation judiciaire

Madame Roukia LOISEAU, infirmière 17 avenue du Maréchal Foch - 31802 SAINT GAUDENS

- liquidateur judiciaire : Me Christian REY 14, rue A. Fourtanier 31068 TOULOUSE

53170 Le Greffier

DECLARATION D'INSAISISSABILITE

Notaires

Etude de Maîtres Philippe DULAC, Martine DULAC-LAMIRE et Frédéric PETITJEAN,
Notaires associés
11 cours Georges Mandel BP 22
33341 LESPARRE-MEDOC CEDEX

Aux termes d'un acte reçu par Maître Martine DULAC-LAMIRE, notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Philippe DULAC, Martine DULAC-LAMIRE et Frédéric PETITJEAN, notaires associés", *titulaire d'un office notarial à* LESPARRE (Gironde), 11 cours Georges Mandel, le 22 décembre 2011 une déclaration d'insaisissabilité a été effectuée par :

Monsieur Jean-Laurent SUDRIE, ingérieur navigant, demeurant à TOULOUSE (31000) Appartement 75, 9, boulevard des Minimes. Célibataire.

Et porte sur :

A SAINT-CHRISTOLY-MEDOC (Gironde) 33340, 9-11, avenue Général de Gaulle.

Un immeuble comprenant :

- Une maison à usage d'habitation élevée d'un étage sur rez-de-chaussée comprenant trois chambres, un salon, une salle à manger, une cuisine, une salle-de-bains, W.C., ancien local commercial et buanderie, petite cour.

Figurant au cadastre savoir : Section : F. N° : 302. Lieudit : 9, avenue du Général de Gaulle. Surface : 00 ha 03a 59ca.

Cette déclaration n'a effet qu'à l'égard des créanciers professionnels du déclarant dont la créance est née après la publication de l'acte au bureau des hypothèques.

53201 Pour insertion, le notaire.

UNE QUESTION CONCERNANT NOS PRESTATIONS ?

❒ ANNONCES LÉGALES :
TANIA SANDRE ET MARIE-LAURE PEYREGA
TÉL : 05 34 41 34 00

TRANSMETTEZ VOS ANNONCES LÉGALES :
• PAR INTERNET
annoncelegale.gazm@forumeco.com
• PAR FAX
05 61 62 40 18

AVIS ADMINISTRATIF

Grand Toulouse COMMUNAUTÉ URBAINE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION DU Plan D'OCCUPATION DES SOLS du grand Toulouse

Commune de MONDOUZIL

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative à la révision du Plan d'Occupation des Sols du Grand Toulouse, commune de Mondouzil, sera ouverte du samedi 28 janvier 2012 au mardi 28 février 2012 inclus.

A cet effet, Monsieur Gérard PECCHIOLI, délégué militaire départemental en retraite, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier relatif à la Révision du Plan d'Occupation des Sols ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public à la Mairie de Mondouzil (31850 Mondouzil) et au siège du Grand Toulouse (6 rue René Leduc à Toulouse – métro Marengo).

Chacun pourra en prendre *connaissance et consigner ses* observations sur le registre :

- A la Mairie de Mondouzil : les mercredis, de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 et les samedis de 8h30 à 12h30.

- Au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Mondouzil – 31850 Mondouzil :

- Samedi 28 janvier 2012, de 8h30 à 12h30,

- Samedi 11 février 2012, de 8h30 à 12h30,

- Mardi 28 février, de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Il sera également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur

Modification du POS du Grand Toulouse, commune de Mondouzil - Mairie de Mondouzil - 31850 Mondouzil.

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Mondouzil.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Mondouzil.

53056

❒ ABONNEMENTS :
MARTINE LACOSTE
TÉL : 05 34 41 88 01
FAX : 05 61 62 40 18
E-MAIL :
abonnement.gazm@forumeco.com

BUZET SUR TARN

Mme Marie Simone LEBRAS,
sa compagne et ses enfants,
parents et amis
ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Lionel DELAUNAY

survenu à l'âge de 60 ans.
Les obsèques religieuses seront célébrées le jeudi 2 février 2012,à 11 heures,en l'église de Buzet-sur-Tarn, suivies de la crémation à Albi, à 15 h 30.
Ni fleurs, ni plaques.
Adresse du deuil : Chambre funéraire de Rabastens.

S'informer : P.F Derro - Saint Sulpice
Tél. 05.63.40.40.40

LAUNAGUET

M. Henri MARIN,
son époux ;
ses enfants ;
sa petite-fille
et sa famille
ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Emmanuelle MARIN
Née BENITO

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 3 février 2012, à 15 heures, en l'église d'Aucamville.
Emmanuelle repose au salon bleu du funérarium de Saint-Jean au 1, rue de la rouquette.

S'informer : PF Saint-Jeannaises
Saint-Jean Balma, tél. 05.61.35.04.05

LEOUDARY

Les familles CAMILLO,
LAFORGUE leurs enfants et petits-enfants,
parents, alliés et amis
vous font part du décès de

Monsieur André VIDAL

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 3 février 2012, à 10 h 30, en l' église de Léoudary.

S'informer : PF Perbost
Tél. 05.62.00.30.00

VALENTINE

Monique et Jacques KOPP,
sa fille et son gendre,
leurs enfants et petits-enfants ;
Guy DURIEU et Josiane (†),
son fils et sa belle-fille,
ses enfants et petits-enfants ;
Françoise et Jean-Louis BARES,
sa fille et son gendre,
leurs enfants et petits-enfants ;
ses neveux et nièces,
ainsi que leur famille
ont la tristesse de vous faire part du rappel à Dieu de

Madame Jeannine DURIEU
Née BENARD

le 31 janvier 2012, à l'âge de 90 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée jeudi 2 février 2012, à 15 heures, en l'église de Valentine.
Selon sa volonté, ni plaques, ni fleurs artificielles.

S'informer : Sivom Saint-Gaudens, Montréjeau, Aspet, Magnoac
Tél. 05.61.94.17.40

Sortez du temps et du changement,
Aspirez à l'Eternité,
La vanité ne vous tiendra pas asservis.

BOSSUET (1627-1704).

Remerciements

SAINT-MEDARD

Mme Gisèle PASSAMENT,
ses enfants, petits-enfants,
ainsi que sa belle-famille
vous remercient de les avoir accompagnés et soutenus lors de la cérémonie célébrée à la mémoire de

Pierre PASSAMENT

le 28 janvier 2012.

Lucien et Arlette PELLEGRINO et leurs enfants,
Sylvie et Jean-Claude LOUBES et leurs enfants
remercient sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence ou leur soutien, se sont associés à leur peine lors du décès de

Monsieur Pierre PELLEGRINO

FOS

Marie-Paule DEQUESNE ;
Isabelle et Rémy ;
Hubert, Renaud et Emmanuel ;
Anita et Olivier,
remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine lors du décès de

Monsieur Guy DEQUESNE

survenu le 25 janvier 2012.

ARNÉ

Mme Andrée DHERS ;
M. et Mme Pierre DHERS et leur fille Isabelle,
M. et Mme Raymond DHERS
touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès du

Docteur Louis DHERS

vous prient de bien vouloir trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

MURET

M. et Mme Gaston BIGOT,
parents et alliés
remercient sincèrement toutes les personnes qui ont pris part par leur présence, les fleurs apportées, leurs témoignages d'amitié, aux obsèques de

Mademoiselle Claudine

notre fille.

Elle est retrouvée.
Quoi? L'Eternité.
C'est la mer allée
Avec le soleil.

Arthur RIMBAUD (1854-1891).

■ **Auterive :**
15 h 00 : **Renée MARÉCHAL,** en l'église Saint-Paul.

■ **Cabanac-Séguenville :**
14 h 30 : **Jeanine DECHA,** en l'église.

■ **Cadours :**
10 h 15 : **Elise SAUVIGNAC,** en l'église.

■ **Calmont :**
10 h 00 : **Émile BREIL,** en l'église.
PF Couderc tél. 05.61.08.90.06

■ **Cornebarrieu :**
10 h 15 : **Adrien DUVAL,** au crématorium.
Roc Eclerc tél. 05.61.49.75.67

■ **Cornebarrieu :**
12 h 00 : **Francine BUC,** au crématorium.
PF Grand Sud tél. 05.62.23.23.23

■ **Cugnaux :**
15 h 15 : **Claude CANAC,** en la chapelle Notre-Dame-des-Champs.
Le choix funéraire tél. 05.61.92.83.80

■ **Frouzins :**
15 h 00 : **Guy CAZENAVE,** au nouveau cimetière.
PF Muretaines tél. 05.61.56.97.38

■ **Le-Vernet :**
14 h 00 : **Solange VIDAL,** en l'église.

14 h 00 : **Solange VIDAL,** en l'église.
PF Grand Sud tél. 05.62.23.23.23

■ **Montbernard :**
14 h 30 : **Guy GAUSSENS,** en l'église .
PFG Rangueil tél. 05.34.31.82.60

■ **Montech :**
15 h 00 : **Paulette DESPRET,** en l'église Notre-Dame-de-Visitation.
PF Roc-Eclerc tél. 05.63.64.25.12

■ **Pibrac :**
15 h 00 : **Dominique Joseph AUBAN,** en l'église.
PF Municipales tél. 05.61.16.12.12

■ **Portet-sur-Garonne :**
10 h 30 : **Fabrice DUBRULLE,** en l'église.

■ **Saint-Ferréol :**
10 h 00 : **Aline GACHE,** en l'église.
PF Barrère-Barbe tél. 05.61.88.20.73

■ **Saint-Martory :**
15 h 00 : **Pâquerette MOURLAN-BONNEMAISON ,** en l'église.
PF de l'Olivier tél. 05.61.90.23.01

■ **Toulouse :**
15 h 00 : **Simone CASTAING,** en l'église de Montaudran.
PFM de Toulouse tél. 05.61.16.12.12

■ **Villematier :**
10 h 00 : **Yvette DIJEAUX,** en l'église.
PF Villemuriennes tél. 05.61.09.85.88

■ **Villemur-sur-Tarn :**
14 h 30 : **Jean TOULZE,** en l'église.
PF Villemuriennes tél. 05.61.09.85.88

(*) Les obsèques célébrées ce jour, ayant fait l'objet d'un avis dans le journal.

Je passe ma petite annonce dans

LA DÉPÊCHE DU MIDI

LA DÉPÊCHE.fr

■ Par téléphone : N° Indigo 0 820 821 822
0,118 € TTC / MN
Règlement CB
Lundi au Jeudi : 8h30/18h30
Vendredi : 8h30/17h30

■ Par internet : www.ladepeche.fr
Règlement CB
24h/24h

■ Par courrier : 02 Pub Annonces Classées
7, rue Roger Camboulives
31 100 TOULOUSE
Règlement Chèque à l'ordre :
Occitane de Publicité

et judiciaires sur le département.
Consulter les avis d'appels publics à la concurrence sur :
www.ladepeche-legales.com
Tél . 05.62.11.37.37 - Fax . 05.67.80.64.23
Mail service.legales@ladepeche.fr

VIE DES SOCIÉTÉS

Modification

MODIFICATION

SARL Etoile Immobilier
SARL au capital de5 000 €
Siège social : 32 rue de la République
31410 ST SULPICE/LÈZE
R.C.S. TOULOUSE 531032050
Aux termes de l'assemblée générale mixte du 09/01/2012, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant, Mademoiselle Emilie ESQUIROL 8 rue du Pont de Mont Merly 31870 LAGARDELLE/LÈZE en remplacement de Monsieur Sylvain CHAUVIGNAT SCHEFFER 8 rue degas 75016 PARIS.
L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au R.C.S. de TOULOUSE.



AVIS PUBLICS

Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification du Plan d'Occupation des Sols du Grand TOULOUSE commune de MONDOUZIL

Monsieur le président du Grand TOULOUSE informe qu'une enquête publique relative à la modification du Plan d'Occupation des Sols du Grand TOULOUSE, commune de MONDOUZIL, sera ouverte **du samedi 28 janvier 2012 au mardi 28 février 2012 inclus.**

A cet effet, Monsieur Gérard PECCHIOLI, délégué militaire départemental en retraite, a été désigné par le président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier relatif à la modification du Plan d'Occupation des Sols ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public à la mairie de MONDOUZIL (31850 MONDOUZIL) et au siège du Grand TOULOUSE (6, rue René-Leduc à TOULOUSE - métro Marengo).

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre:
- à la mairie de MONDOUZIL: **les mercredis de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures** et les samedis de 8 h 30 à 12 h30;
- au siège du Grand TOULOUSE: **du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures.**

Il sera également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, modification du POS du Grand TOULOUSE, commune de MONDOUZIL, mairie de MONDOUZIL, 31850 MONDOUZIL.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le président du Grand TOULOUSE son rapport d'enquête et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également transmise à Monsieur le maire de MONDOUZIL.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public du Grand TOULOUSE et à la mairie de MONDOUZIL.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie de MONDOUZIL (31850): **samedi 28 janvier 2012 de 8 h 30 à 12 h 30; samedi 11 février 2012 de 8 h 30 à 12 h 30 et mardi 28 février 2012 de 8 h 30 à 12 h30 et de 14 heures à 17 heures.**

Il sera également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, modification du POS du Grand TOULOUSE, commune de MONDOUZIL, mairie de MONDOUZIL, 31850 MONDOUZIL.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le président du Grand TOULOUSE son rapport d'enquête et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également transmise à Monsieur le maire de MONDOUZIL.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand TOULOUSE et à la mairie de MONDOUZIL.

Collectivité territoriales, Administrations, Collectivités locales

Assurez la publication de vos marchés publics dans un journal habilité de grande diffusion

Une rubrique clairement identifiée

La souplesse et la réactivité d'un support quotidien

Un service spécialisé

Renseignements

Tél : 05 62 11 37 37 • Fax : 05 67 80 64 23

LA DÉPÊCHE DU MIDI

Le Journal de vos Annonces Légales sur 10 départements.

Toutes les annonces légales de votre département sur http://al.forumeco.com

Haute-Garonne

Société "2 M"

SCI au capital de 15.244,90 Euros
Siège social : 25 avenue de Toulouse
31270 Cugnaux
RCS Toulouse 419 128 814

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2011, enregistrée au SIE de Toulouse Sud Est le 26 janvier 2012, les associés ont décidé de dissoudre par anticipation la société à compter de ce jour. M. Hubert MOLINIER, l'ancien gérant, domicilié à Cugnaux (31), 25 Avenue de Toulouse, a été nommé en qualité de Liquidateur à compter du 1er janvier 2012. Le siège de la liquidation a été fixé à Cugnaux (31270), 25 Avenue de Toulouse, l'ancien siège social.

La correspondance devra être envoyée et les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés à cette adresse. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Toulouse.

53736 Pour avis.

ALIZE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.774,90 euros
37, Avenue Bellevue
31180 LAPEYROUSE FOSSAT
RCS TOULOUSE 89 B 524
SIRET 349 881 235

L'A.G.E. réunie le 30/12/2011 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation ont été déposés au RCS de Toulouse.

53661

TRIBUNAL DE COMMERCE

SAUVEGARDE :

SARL OBI – TOULOUSE

REDRESSEMENT JUDICIAIRE :

SAS OCCITANE D'ELECTRICITE – LAUNAGUET
SARL GL ELEC – LAUNAGUET
SARL ASTORIA – TOULOUSE
SARL TRANSPORTS DUZAC ET FILS – SEPX
SARL EASYAD C SOFT –TOULOUSE
SARL GOUTTIERE ALUMINIUM FD – TOULOUSE
M. DUZAC ALAIN – SEPX

LIQUIDATION JUDICIAIRE :

SARL SOLVEA – TOULOUSE
M. VILLAIN DANIEL – MERVILLE
SARL LEGODATA – TOULOUSE
SARL MP AMENAGEMENTS – AUSSONNE
M. SARAZIN ALEXANDRE – MURET
SARL GBD ENTREPRISE – TOULOUSE
SARL MANSOUR BATIMENT PLATRERIE – MERENVIELLE
M. POULON ALAIN – PAULHAC
SARL PILOTE – TOULOUSE
SARL VERTEO - TOULOUSE
SARL CORELA – PECHBONNIEU
SARL BOUCHERIE BIO BLAGNAC – BLAGNAC
SARL UNG ET FAMILLE – BLAGNAC
SAS VILLACIA – PORTET SUR GARONNE
SARL AUTO MOTO EVASION – SAINT GAUDENS
SARL OG FACADES – TOULOUSE
SARL CLINICAL TRIAL RESEARCH AND MANAGEMENT – LABEGE
SARL HOT SPORT - CUGNAUX

PLANS :

SARL HOT SPORT - CUGNAUX

SANCTIONS :

MME CHARLOTTE HAMIMI – SETE
M. SERGE HAMIMI – SIX FOURS LES PLAGES

CLOTURES :

M. MONTEIRO RODRIGUES JOAO – TOULOUSE
MLLE CASOTTO DANAE – CUGNAUX
SARL STE D'EXPLOITATION DES ETS BENAZET LABORIE – TOULOUSE
SARL TOULOUSE VF CAPITOLE – TOULOUSE
SARL TRINOME – VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
SARL IVOIRE PRONET – COLOMIERS
SARL LES NYMPHEAS COLOMIERS – COLOMIERS
SARL RENOVATION TOUS TRAVAUX DE MENUISERIE – TOULOUSE
SARL BATIDEV – CUGNAUX
SARL E.C.I – TOULOUSE
SARL RENOV BAT – TOULOUSE
SARL OR.EL – TOULOUSE
SARLu FreDesign – PORTET SUR GARONNE
SARL DONATIEN – PINSAGUEL
M. N'GUYEN Antoine –PORTET SUR GARONNE
M. LIOTARDO Christophe – PORTET SUR GARONNE
SARL MOST'IMMO – TOULOUSE

AVIS ADMINISTRATIF

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DE LA REGLEMENTATION COMMERCIALE ET TOURISTIQUE

EXTRAIT DE DECISION PRISE PAR LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Réunie le **11 janvier 2012**, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Haute-Garonne a accordé l'autorisation sollicitée par la **SCI REBOLLAR IMMOBILIER en qualité de propriétaire** en vue de réaliser l'opération suivante :

- Extension d'un ensemble commercial par création d'un magasin d'une surface de vente de 70 m², sis 16 avenue de Bequine, ZAC des Landes à ESTANCARBON.

Le texte de cette décision est affiché pendant un mois à la mairie d'ESTANCARBON.

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet de MURET
53667 Jean-Jacques CARON

INSERTIONS : DERNIER DELAI VENDREDI AVANT 12 H

Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION DU Plan D'OCCUPATION DES SOLS du grand toulouse commune de MONDOUZIL

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative à la modification du Plan d'Occupation des Sols du Grand Toulouse, commune de Mondouzil, sera ouverte du samedi 28 janvier 2012 au mardi 28 février 2012 inclus.

A cet effet, Monsieur Gérard PECCHIOLI, délégué militaire départemental en retraite, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier relatif à la modification du Plan d'Occupation des Sols ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public à la Mairie de Mondouzil (31850 Mondouzil) et au siège du Grand Toulouse (6 rue René Leduc à Toulouse – métro Marengo).

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

- A la Mairie de Mondouzil : les mercredis, de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 et les samedis de 8h30 à 12h30.

- Au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Mondouzil – 31850 Mondouzil :

- Samedi 28 janvier 2012, de 8h30 à 12h30,

- Samedi 11 février 2012, de 8h30 à 12h30,

- Mardi 28 février, de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Il sera également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur

Modification du POS du Grand Toulouse, commune de Mondouzil - Mairie de Mondouzil - 31850 Mondouzil.

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Mondouzil.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Mondouzil.

53634

ForumEco
PRESSE ECONOMIQUE REGIONALE
ANNONCES LEGALES
APPELS D'OFFRES
ANNONCES JUDICIAIRES LEGALES
www.forumeco.com

PROJET DE DELIBERATION

Mis à disposition du public afin de recueillir ses observations pendant une durée d'un mois
(Article L 128-2 - chapitre VIII Code de l'Urbanisme)
Dispositions favorisant la performance énergétique et les énergies renouvelables dans l'habitat.

Monsieur le Maire expose les articles L128-1 et L128-2 du code de l'urbanisme qui disposent que dans les zones urbaines ou à urbaniser, un dépassement des règles relatives au gabarit et à la densité d'occupation des sols résultant du plan local d'urbanisme peut être autorisé par décision du Conseil Municipal dans la limite de 30% pour les constructions satisfaisant à des critères de performance énergétique élevée ou alimentées à partir d'équipements performants de production d'énergie renouvelable ou de récupération.

Il rappelle que la commune ne dispose pas de secteur sauvegardé, ni de zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager en application de l'article L642-1 du code du patrimoine, ni de périmètre de protection d'un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques défini par l'article L621-30-1 du même code qui limiterait à 20% ce dépassement.

Il propose en conséquence au Conseil Municipal d'autoriser ce dépassement dans les limites des 30% sur l'ensemble des zones Urbaines ou à Urbaniser du territoire communal.

Ce projet de délibération est mis à disposition du public du 30 janvier 2012 au 1er mars 2012

Un registre d'observation est disponible au service de l'urbanisme aux heures d'ouverture des services administratifs de la mairie.

53664

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DE LA REGLEMENTATION COMMERCIALE ET TOURISTIQUE

EXTRAIT DE DECISION PRISE PAR LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Réunie le **11 janvier 2012**, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Haute-Garonne a accordé l'autorisation sollicitée par la **SAS GROUPE YVRAI en qualité de propriétaire** en vue de réaliser l'opération suivante :

- Extension de 646 m² de la surface d'un magasin à l'enseigne "BUT", sis 33 route de Paris à AUCAMVILLE, de manière à porter sa surface de vente totale à 2.996 m².

Le texte de cette décision est affiché pendant un mois à la mairie d'AUCAMVILLE.

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet de MURET
53665 Jean-Jacques CARON

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DE LA REGLEMENTATION COMMERCIALE ET TOURISTIQUE

EXTRAIT DE DECISION PRISE PAR LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Réunie le **11 janvier 2012**, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Haute-Garonne a accordé l'autorisation sollicitée par la **SCI MAG PURPAN en qualité de propriétaire** en vue de réaliser l'opération suivante :

- Extension de 395 m² de la surface d'un magasin à l'enseigne "GIFI", sis 43 route de Bayonne à TOULOUSE, de manière à porter sa surface de vente totale à 1.895 m².

Le texte de cette décision est affiché pendant un mois à la mairie de TOULOUSE.

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet de MURET
53666 Pour AvisJean-Jacques CARON

NOTRE METIER :
FACILITER VOTRE INFORMATION
FAITES PARTIE DES RESPONSABLES
LES MIEUX RENSEIGNES
VOTRE OUTIL DE TRAVAIL ET DE COMMUNICATION ?
AYEZ LE REFLEXE: LA GAZETTE DU MIDI
Tél : 05 34 41 34 00

SV | Sébastien Vigreux Administrateur judiciaire

Sébastien VIGREUX
Administrateur judiciaire
34, allées Charles de Fitte
31300 TOULOUSE
Tél. : 05 34 31 27 60 – Fax : 05 34 31 27 61
E-mail : contact@vigreux.eu

REPRISE EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Article L 631-13 du Code de Commerce

Activité : serrurerie, menuiserie métallique et aluminium, de miroiterie et fermetures

Chiffres d'Affaires Nets :
– Du 01/04/2009 au 31/03/2010 : 1.256 K€
– Du 01/04/2010 au 31/03/2011 : 930 K€

Effectif : 6 salariés

Clientèle : Marché public (60%)
– Architecte (30%)
– Particulier (10%)

Date limite de dépôt des offres : Vendredi 17 Février 2012

Transmission d'un dossier de présentation sur demande motivée auprès de l'Etude

53698

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-GARONNE

MONSIEUR BENYAHIA DANIEL,
VICE PRESIDENT DELEGUE A L'URBANISME DU
GRAND TOULOUSE
IMMEUBLE MARENGO BOULEVARD
BATIMENT A
6 RUE RENE LEDUC – BP 35 821
31505 TOULOUSE CEDEX 5

Réf : YP.CL.SD.16
Pôle Territoires
Dossier suivi par : Christine LOBRY
Tél : **05 61 10 42 91**

Toulouse, le 5 janvier 2012

Siège social
61 allée de Brienne BP 7044
31069 **Toulouse** cedex 7
Tél. : 05.61.10.42.50
Fax : 05.61.23.45.98

Nord / Lauragais / Vallées
Maison des Vins
140 allée du château
31620 **Fronton**
Tél. : 05.61.82.13.28
Fax : 05.61.82.51.88

1 av. Flandres Dunkerque
31460 **Caraman**
Tél. : 05.61.27.83.37
Fax : 05.61.81.74.92

28 route d'Eaunes
31605 **Muret** cedex
Tél. : 05.34.46.08.50
Fax : 05.61.51.34.69

Comminges / Volvestre
6 Espace Pégot
31800 **St-Gaudens**
Tél. : 05.61.94.81.60
Fax : 05.61.94.81.65

Objet : 3ème modification PLU – commune de Mondouzil

Monsieur le Vice-Président,

Vous nous avez transmis pour avis le dossier concernant la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mondouzil.

Après étude du projet, nous n'avons pas d'observation particulière à formuler. Le projet ne modifie pas les surfaces agricoles. **Nous donnons donc un avis favorable.**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'expression de nos meilleures salutations.

Yvon PARAYRE,
Président.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 18310004900018
APE 911A
www.haute-garonne.chambagri.fr

CRPF

Certifié ISO 14001

Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées

11/01/12
A 12003003

12.01.78

Monsieur Daniel BENYAHIA
Vice-Président
DGDUD – Réglementation Urbaine
6 rue René Leduc – BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 5

Auzeville-Tolosane, le 9 janvier 2012

N/Réf. : 44/ LA 61
Objet : Modification du PLU Grand Toulouse – commune de Mondouzil
V/Réf. : Votre courrier du 16/12/11

Monsieur le Vice-Président,

Je vous remercie de votre courrier cité en référence concernant la 3ème modification du PLU Grand Toulouse commune de Mondouzil.

Aucun espace forestier n'étant concerné, nous n'avons pas de remarque sur cette modification.

Nous profitons de cette occasion pour vous rappeler le rôle du CRPF, organisme public chargé de développer, d'orienter et d'améliorer la gestion durable de la forêt privée.

Vous trouverez plus de renseignements concernant nos missions et nos actions sur la brochure jointe ainsi que sur notre site : www.crpf-midi-pyrenees.com.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Le Directeur Adjoint,

Philippe THEVENET

DÉLÉGATION RÉGIONALE DU CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE
Maison de la Forêt : 7, Ch. de la Lacade - 31320 Auzeville-Tolosane
tél : 05 61 75 42 00 - fax : 05 61 75 42 50
e-mail : midipyrenees@crpf.fr - site internet : www.crpf-midi-pyrenees.com

Etablissement public national régi par l'article L221 du Code Forestier
SIRET 180 092 355 00072 - APE 8413 Z

"Une forêt privée gérée et préservée par un réseau d'hommes compétents au service des générations futures"

Forêt Privée Française

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ

HAUTE GARONNE
CONSEIL GENERAL

DIRECTION
DES AFFAIRES
ECONOMIQUES ET DU
DEVELOPPEMENT LOCAL

Toulouse le 6 janvier 2012

23/01/12
A 12006951

Monsieur Pierre COHEN
Président de la Communauté Urbaine du
Grand Toulouse
1 place de la Légion d'Honneur
31505 TOULOUSE

Dossier suivi par :
Catherine TEULERE
Tél : 05 34 33 46 05
Fax : 05 34 33 46 09
Réf. à rappeler :
DAEDL / CT / /

12.01.106

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier du 16 décembre 2011, par lequel vous me transmettez le projet de 3e modification du P.O.S. du Grand Toulouse, commune de MONDOUZIL.

Après consultation des services du Conseil Général, je vous informe que ce dossier appelle de ma part les observations suivantes :
- le Conseil Général ne souhaite pas conserver à son bénéfice les cinq emplacements réservés qui figurent dans le POS actuellement applicable et qui sont portés sur les RD 59, 66 et 59A;
- par contre, un emplacement réservé à son bénéfice pourrait être figuré (cf plan joint des emprises) pour tenir compte du projet de recalibrage de la RD 59 entre Montrabé et l'entrée du village.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pierre IZARD
Président du Conseil Général

COPIE : Monsieur Alain FILLOLA
Conseiller Général du Canton de TOULOUSE 8

CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA HAUTE-GARONNE
1, bd de la Marquette
31090 Toulouse Cedex 9
Tél. 05 34 33 32 31
www.haute-garonne.fr

Le Président

Monsieur Daniel BENYAHIA
Vice-Président Délégué à l'Urbanisme
et aux projets urbains
GRAND TOULOUSE
Immeuble Marengo Boulevard
Bâtiment A
6 Rue René Leduc
BP 35821
31505 TOULOUSE Cedex 5

20/01/12
A 12006454

12.01.102

Toulouse, le 16 JAN. 2012

Vos réf : ED : 11.12.611
Nos réf : DGAMOB/CD/FE/2011/2154

Affaire suivie par Christophe DOUCET

Objet : 3ème Modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Mondouzil

Monsieur le Vice-Président,

Par courrier du 16 décembre 2011, vous me transmettez le projet de 3ème modification du Plan d'Occupation du Sol du Grand Toulouse, commune de Mondouzil, qui sera soumis à l'enquête publique en janvier 2012.

Sur l'objet même de la modification, le SMTC n'a pas de remarques à formuler.

Toutefois, si le projet de révision du PDU est soumis à enquête publique du 30 janvier au 16 mars 2012, il conviendra par la suite que le document d'urbanisme de la commune de Mondouzil soit compatible avec les orientations du PDU et en permette la réalisation du plan d'action.

Il conviendrait donc que la notice explicative fasse référence au projet de révision du PDU de la Grande Agglomération Toulousaine, d'une part dans les données de cadrage, d'autre part en termes de compatibilité, comme cela est fait pour le SCOT et le PLH.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président
et par délégation,

Joël CARREIRAS

RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

Toulouse, le 06 FEV. 2012

Direction de l'Aménagement du Territoire
Philippe CLARY
Directeur

Courrier D. BENYAHIA
08 FEV. 2012

Monsieur Daniel BENYAHIA
Vice-Président
COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE
1 place de la Légion d´Honneur
BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 5

12.02.139

NOS REF : **DAT/PHC/POS-PLU/IS D1201913**
OBJET : **3ème modification du Plan Local d´Urbanisme du Grand Toulouse, commune de Moundouzil**

Affaire suivie par Ivanie SAFFORES
☎ : **05 61 33 51 73**
Fax : **05 67 69 00 91**

Monsieur le Vice-Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier du 16 décembre 2011 concernant l'arrêt du projet de 3ème modification du Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, commune de Mondouzil.

La Région Midi-Pyrénées, à ce jour, n'a aucune observation à formuler concernant ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Philippe CLARY